



## Le délégué du personnel (DP) existe-t-il toujours ?

Vérfié le 20 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non. Les fonctions de délégué du personnel (DP) sont désormais exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le comité social et économique (CSE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474>).